

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 27

L'An deux mille seize, le 12 avril 2016 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Verdun-sur-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes, sous la Présidence de Madame Aurélie CORBINEAU, Maire.

Présents : 22
Votants : 20
Absents : 1
Procurations : 4

Date de convocation : 06 avril 2016

Présents : MM. Aurélie CORBINEAU (Maire) - Stéphane TUYERES - Laurence JANIN DEVAL - Jean-Marc BOUYER - Serge TERRAL - Yasmina BOUMLIL - Bernard CARRER - Aurélie DELMAS (Adjoint); MM Annick RASPIDE - Jean-Claude SECHET - Dominique DUMOULIN - Hélène GARRETTA - Grégory GACE - Sophie LAVEDRINE - Caroline MOHY - David GUERON - Marie KONOTOP - Mireille CAZALS - Francis MONTE - Monique PICCOLI - Maurice PITET - Reine BELLOC (Conseillers).

Absents/Absents excusés :

Mme Matilde VILLANUEVA a donné procuration à Mme Aurélie CORBINEAU,
Mme Michelle MENEGHIN a donné procuration à M. Dominique DUMOULIN,
M. Nicolas BESSIERES a donné procuration à Mme Aurélie DELMAS,
M. Denis ROGER a donné procuration à Mme Monique PICCOLI,
M. Erwann SAUVAGE.

Secrétaire : Mme Hélène GARRETTA

INTRODUCTION

Madame le Maire accueille le public et le remercie d'être venu nombreux. Elle précise que parole lui sera donnée en fin de séance.

Elle précise également les éléments à l'ordre du jour et justifie de sa décision d'annulation du précédent conseil municipal après l'intervention du groupe d'opposition. Elle garantit que l'envoi des convocations pour cette séance publique (12 avril 2016) et la suivante (14 avril 2016) sont intervenus dans les délais. Concernant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), la majorité municipale convient qu'un DOB a déjà eu lieu le 26 janvier 2016. Pour autant, comme l'indique le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), des circonstances extérieures ont imposé le report du vote du Budget Primitif (BP) 2016 (premières conclusions du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, perte de la part de la taxe aménagement concernant l'EHPAD, possibilité de subventions nouvelles via le Fonds de Soutien à l'Investissement Local...).

Par conséquent, et afin de ne pas voter le BP dans la précipitation, le premier DOB n'entrait plus dans le délai de deux mois. Pour pallier cette exigence de respect du délai, la majorité municipale a décidé de préparer un nouveau ROB et de procéder à un nouveau DOB afin que les conseillers municipaux et les verdunois puisse être informés de ces changements de circonstances et des choix qu'ils entraînent.

En effet, rien n'indique dans la réglementation qu'un nouveau DOB ne peut pas être effectué. La seule exigence légale est dans le respect du délai de 2 mois. Le DOB a pour objet de « *permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget* » et doit « *en conséquence se situer dans des délais tels que le maire [...] puisse tenir compte de ces orientations lors de l'élaboration du budget, mais suffisamment rapprochés du vote de celui-ci pour que ces orientations ne soient pas remises en cause par des événements ou évolutions récentes, avant ce vote* » (réponse publiée dans le JO Sénat du 24/06/2010, page 1642 à la question écrite n°12715, JO Sénat du 25/03/2010, p.736).

Au-delà de l'aspect légal, le DOB est l'occasion pour tous les conseillers municipaux de s'exprimer et de débattre sur des éléments financiers clairement établis. La vie démocratique de la commune se nourrit aussi de ces informations sur lesquelles chacun pourra échanger.

Madame Monique PICCOLI, au nom du groupe d'opposition Union pour Verdun, demande la parole et lit la déclaration qui suit :

DECLARATION DES ELUS DE L'OPPOSITION

A L'OUVERTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2016

A insérer dans le compte rendu du Conseil Municipal.

Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Nous vous avons alerté sur des irrégularités sur la dernière convocation, afin de ne pas mettre la commune dans une situation très compliquée, avec des délibérations pour la préparation du vote du budget qui auraient pu être entachées d'irrégularité.

Toutefois, nous tenons à vous informer que vous avez dépassé le délai légal pour le vote du budget.

Dépassement du délai de 2 mois

Vous avez dépassé le délai légal de 2 mois entre le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget puisque vous l'avez présenté le 26 janvier 2016.

Délais envois

Une fois de plus, la convocation de ce soir ne respecte pas les délais de 5 jours, nous ne comprenons pas pourquoi ces convocations si importantes qui imposent un délai de 5 jours francs sont envoyées en tarif « lettre verte ». Egalement, la convocation du conseil municipal prévu le 14 avril 2016 ne respecte pas les délais de réception aux élus, (toujours envoi tarif lettre verte).

De plus, la note de synthèse qui est jointe n'est pas assez détaillée pour les comptes administratifs du budget principal et des 2 budgets annexes. Seuls n'apparaissent que les résultats et les élus n'ont pu apprécier l'exécution du compte rendu tout au long de l'année par Madame le maire.

Lorsque nous demandons les documents comptables nécessaires à notre appréciation, nous les recevons tardivement et sous une forme d'impression très difficile à décrypter.

Nous avons demandé un complément de documents relatifs au comparatif des dépenses et recettes de fonctionnement qui précisent la balance générale du budget de l'exercice 2015 ainsi que le détail analytique par services.

La commission des finances

Le délégué de l'opposition de la commission finances n'a jamais été convoqué, par ce fait les élus de l'opposition ont été exclus du travail, qui doit être effectué par cette commission pour être ensuite présenté par Madame le Maire à l'ensemble du conseil municipal.

Débat d'orientation budgétaire n°2

De plus, vous maintenez à l'ordre du jour, un débat d'orientation budgétaire n°2, or un débat d'orientation budgétaire est unique jusqu'à preuve du contraire et il a été présenté au conseil municipal le 26 janvier 2016.

Monsieur le Préfet vous informe également dans son courrier qu'il vous conseille d'annuler le conseil municipal pour ce même motif.

« conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, le Maire doit procéder « **dans un délai de 2 mois** précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. »

Cette réunion du Conseil Municipal est entachée d'irrégularités, le Groupe Union pour Verdun sur Garonne, exercera un refus de vote sur tous les points qui nécessitent une délibération.

Madame le Maire prend acte de cette déclaration. Elle procède à l'appel des conseillers municipaux.

Madame Hélène GARRETTA est élu secrétaire de séance.

Dans le cadre du vote du compte administratif, Madame le Maire devra sortir de la salle. Elle propose donc Monsieur Jean-Marc BOUYER comme président de séance au moment du vote du compte administratif. Monsieur Jean-Marc BOUYER est élu.

Madame le Maire propose la lecture (noms des présents, titres des délibérations, résultats des votes) des comptes-rendus des conseils municipaux du 26 janvier 2016 et du 11 mars 2016 :

- Madame Aurélie DELMAS procède à la lecture du compte-rendu du 26 janvier 2016. Celui-ci est approuvé.

- Madame Yasmina BOUMLIL procède à la lecture du compte-rendu du 11 mars 2016. Madame Monique PICCOLI soulève une erreur de décompte sur la délibération 2016-16/3 (5 mois au lieu de 4 mois). Le compte-rendu est ensuite mis au vote et approuvé.

Madame le Maire propose de voter le recours au scrutin public pour ce Conseil Municipal. La proposition est adoptée. L'orientation des votes de chacun des conseillers municipaux sera donc nominative.

Madame le Maire rappelle enfin que le Conseil municipal sera enregistré à l'aide d'un dictaphone afin de faciliter la retranscription du compte-rendu de la séance, qui sera disponible au public en mairie.

Après le vote des délibérations à l'ordre du jour, Madame le Maire proposera aux conseillers municipaux d'émettre un avis, par un vote, sur le nom de la future région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon.

ORDRE DU JOUR

01 - Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Monsieur Jean-Marc BOUYER, adjoint aux finances, présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) servant de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il revient sur les circonstances nouvelles impliquant de revoir les prévisions pluriannuelles et de prendre plus de temps de réflexion concernant l'élaboration du budget.

Un diaporama est projeté pour une présentation d'une vingtaine de minutes. A l'aide de ce fichier, Monsieur Jordy GARRIGUES, Directeur général adjoint, développe les chapitres en section de fonctionnement. Monsieur Jean-Marc BOUYER développe les grands ensembles en section d'investissement, et notamment les nouveautés en matière de financement.

Un débat s'engage concernant le financement de l'investissement, la taxe d'aménagement et les bases d'imposition et la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Il est fait lecture de la délibération n°2016-21 :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 107 de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Maire de Verdun-sur-Garonne doit procéder « *dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Ce nouveau rapport et ce nouveau Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ont été rendus nécessaires par de nouvelles circonstances apparus depuis le vote du précédent lors du Conseil Municipal du 26 janvier 2016.

D'une part, les premières conclusions confidentielles de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) suite à son contrôle de gestion sont parvenues aux services de la commune, qui ont pu en prendre la mesure. D'autre part, la possibilité pour la commune d'obtenir des financements provenant du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIPL) ont nécessité d'approfondir la réflexion autour des investissements pluriannuels en les regroupant par thème. Enfin, la commune n'a appris que très récemment qu'elle devait rembourser la part de taxe d'aménagement versée par l'EHPAD en 2015 et s'amputer du versement prévu sur 2016. La perte globale sur la section d'investissement est évaluée à 220 000€.

Ce rapport est donc nécessaire à la compréhension du vote du Budget Primitif prévu lors du Conseil Municipal du 14 avril 2016, pour lequel une note de synthèse détaillée sera envoyée aux conseillers municipaux.

Ce ROB et ce DOB ont pour objectif d'apporter des précisions sur chaque section (fonctionnement/investissement). Les dépenses de fonctionnement seront évoqués par chapitre (charges générales, charges de personnel, subventions), de même que les recettes de fonctionnement

qui sont aujourd'hui mieux évaluées (dotations, fiscalité) (1). Les dépenses et recettes d'investissement ayant été affinées, elles seront également présentées par chapitre (2).

En préambule, il convient de souligner le bon résultat de l'exercice 2015 puisque la commune dégage une Capacité d'Autofinancement (CAF) nette positive. La CAF nette est le révélateur de l'autofinancement dégagé par la commune en soustrayant le remboursement en capital de la dette à la CAF brute (excédent des produits de fonctionnement encaissés par rapport aux charges de fonctionnement décaissés).

Comme vous pourrez le constater par le vote du compte administratif (CA) et du compte de gestion, la CAF nette de 2015 est deux fois supérieure à 2012, seule des cinq dernières années où la CAF nette était positive (66 561 €).

Il faut cependant relativiser ce résultat puisque l'investissement très lourd que représente le nouveau groupe scolaire devrait dégrader les résultats des deux prochaines années.

1. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 Les recettes de fonctionnement

1.1.1 La stabilité des taux d'imposition

Depuis le début du mandat, les taux d'imposition des quatre taxes locales (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Contribution Foncière des Entreprises) n'ont pas augmenté. Il n'y aura pas de changement sur l'exercice 2016. Les taux sont donc les suivants :

- TH : 20.62 %
- TFB : 24.91 %
- TFNB : 141.35 %
- CFE : 28.82 %

Les bases d'imposition augmentant légèrement chaque année, le produit attendu des impôts s'accroît chaque année. Cependant, bien qu'ayant des taux relativement élevés par rapport à la moyenne nationale, la commune a des bases inférieures à la moyenne nationale de la strate (2014).

€ par habitant	Bases Verdun/Garonne	Bases départementales	Bases régionales	Bases nationales
TH	1094	1003	1154	1456
TFB	719	740	976	1257

2014 Taux	Verdun/Garonne + CCPGG*	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
TH	25.22 %*	23.40 %	22.75 %	22.11%
TFB	29.93 %*	27.70 %	25.94 %	20.14 %

*Moyenne 2014 établie sur le « bloc » communal, c'est-à-dire en ajoutant la fiscalité additionnelle votée par la Communauté de communes Pays de Garonne Gascogne soit 20.62 % + 4.60% (TH) et 24.91% + 5.02% (TFB).

1.1.2 Les transferts financiers de l'Etat en baisse globale

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales pour 2016 atteignent 99,7 milliards

d'euros. Ils se divisent comme suit :

- Concours financiers, « Enveloppe normée » (50.9 Mds€) = Prélèvements sur recettes (47.1 Mds€) + Mission Relations Collectivités Territoriales (3.8 Mds€)
- Dégrèvements d'impôts locaux + amendes + subventions (14.2 Mds)
- Fiscalité transférée (34.6 Mds)

Gelée entre 2010 et 2013, ce que l'on appelle « l'enveloppe normée » (comprenant la Dotation Globale de Fonctionnement) connaît des baisses successives depuis 2014. Cumulées, ces baisses atteignent 28 Mds d'euros de 2014 à 2017. Le contexte financier des collectivités territoriales est donc de plus en plus contraint.

En 2015, la commune de Verdun-sur-Garonne a reçu :

- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : 1 103 889 € soit 247 € par habitant
- Autres dotations et participations : 411 419 € soit 92 € par habitant

Globalement, la commune connaît une évolution positive des dotations versées par l'Etat. Cette augmentation légère est à tempérer par l'accroissement démographique (+ 3.27 %). En moyenne annuelle, la DGF et les participations publiques représentent environ 39% des produits de gestion de la commune. En comparaison, les impôts locaux représentent plus de 50%.

Pour 2016, les produits des transferts financiers de l'Etat ne sont pas encore précisément connus. Cependant, par mesure de prudence et compte tenu du contexte national, il sera proposé au Conseil municipal de voter des recettes à taux constant.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement connaissent sur 2015 une augmentation contenue (+ 2%). L'augmentation depuis 2010 était d'environ 5% par an.

Pour le BP 2016, il est à noter qu'il est prévu d'utiliser le chapitre 022 « Dépenses imprévues en fonctionnement » à hauteur de 375 000 €. L'objectif est d'éviter une ventilation trop importante des excédents de fonctionnement et d'enclencher une démarche de thésaurisation pour le remboursement de l'emprunt du nouveau groupe scolaire.

1.2.1 Les charges à caractère général (chapitre 011)

En 2015, les charges à caractère général ont baissé (- 7.53 % par habitant). Elles représentent 258 € par habitant. Cette baisse est le fruit d'un travail amorcé au début du mandat. Cet effort va se poursuivre.

En volume, les deux postes principaux sur le chapitre 011 sont les achats non-stockés (combustibles, carburants, eau, électricité) et l'entretien/réparation. La mise en place d'une politique globale d'achat et l'utilisation du Code des marchés publics pour mettre en concurrence les prestataires (notamment concernant le carburant et les combustibles) auront pour objectif d'accroître les économies à l'avenir.

Par ailleurs, il convient de noter que ce chapitre est amputé du coût annuel des bungalows loués pour les écoles.

1.2.2 Les charges de personnels (chapitre 012)

En 2015, les charges de personnels ont augmenté de 9% pour atteindre 46.5% des dépenses réelles de fonctionnement.

Cela représente 370 € par habitant.

2015	<i>Verdun/Garonne</i>	<i>Moyenne départemt</i>	<i>Moyenne régionale</i>	<i>Moyenne nationale</i>
<i>€ par habitant</i>	370	363	432	506

Le besoin de service public augmentant sur la commune corrélativement avec la population, l'administration est face à une nécessité d'adaptation. En effet, selon les données de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), les communes de la strate allant de 3 500 à 4 999 habitants avaient des effectifs moyens de 60 emplois principaux. En 2012, la commune de Verdun-sur-Garonne comptait 42 agents titulaires et 6 agents non-titulaires soit 48 emplois principaux.

De 2014 à 2015, le recours à des emplois non permanents a permis de pallier cette sous-administration. Une réorganisation globale arrivera prochainement à son terme, associée à une réflexion globale à 3 ans sur la gestion des ressources humaines. Des titularisations auront lieu pour pérenniser certains emplois.

	2013			2014			2014			2015		
				Janvier à août			Septembre à décembre					
	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA
Administration urbanisme	8			6			6	1	2	6	1	2
Animation								7	2		5	5
Coordination								1			1	
Cantine	7	2	1	7	1	1	7	1	1	7	1	1
Maternelle	9	2		9	2		9	3		9	3	
Services techniques	14	2		14	1		14	1		14	1	3
Service Espaces Verts	1	3		3	1		3	1		3	2	
MJC	1	1	2	1		2	1		2	1		1
Médiathèque	1	1		2			2			2		
TOTAL	41	11	3	42	5	3	42	15	7	42	14	12
TOTAL Titulaires	41	14		42	8		42	22		42	26	
Non titulaires							42	23*				

Année complète 2014

* sur l'ensemble de la période 23 agents

CCAS	1
ETP	0.8

ETP	2013			2014			2014			2015		
				Janvier à août			Septembre à décembre					
	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA	Titulaires	Contrats	CAE/CA
Equivalent temps plein												
Administration urbanisme	8			6			6	1	1.31	6	1	1.31
Animation								3.17	1.14		2.64	2.85
Coordination								1			1	
Cantine	7	1.12	1	7	0.47	1	7	0.43	1	7	0.43	1
Maternelle	9	0.82		9	1.04		9	2.01		9	2.01	
Services techniques	13.4	1.28		13.4	0.28		13.4	0.28		13.4	0.28	2.22
Service Espaces Verts	0.8	3		2.8	1		2.8	1		2.8	2	
MJC	1	1	1.74	1		1.74	1		1.48	1		0.74
Médiathèque	1	0.62		2			2			2		
TOTAL	40.2	7.84	2.74	41.2	2.79	2.74	41.2	8.89	4.93	41.2	9.36	8.12

Services	Nombre d'Agents en ETP	Dont responsable	Dont chef de service	%
Ecoles	26.5	1	1	47.75%
Techniques	16	1	4	28.83%
Administratifs	11	2	3	19.82%
Médiathèque	2	0	1	3.6%
TOTAL	55.5	4	9	100%

Cette réflexion comporte cependant des inconnus, comme la fusion de notre intercommunalité avec ses deux voisines (communautés de communes « Garonne et Canal » et « Terroir Grisolles/Villebrumier »). Des compétences qu'exercera la nouvelle « tricom » découleront peut être

des transferts de personnels qui feront évoluer la masse salariale de la commune.

1.2.3 Les participations financières aux satellites (chapitre 65)

Le budget communal s'inscrit dans un environnement complexe. Une commune participe aux financements de plusieurs « satellites ». On peut citer :

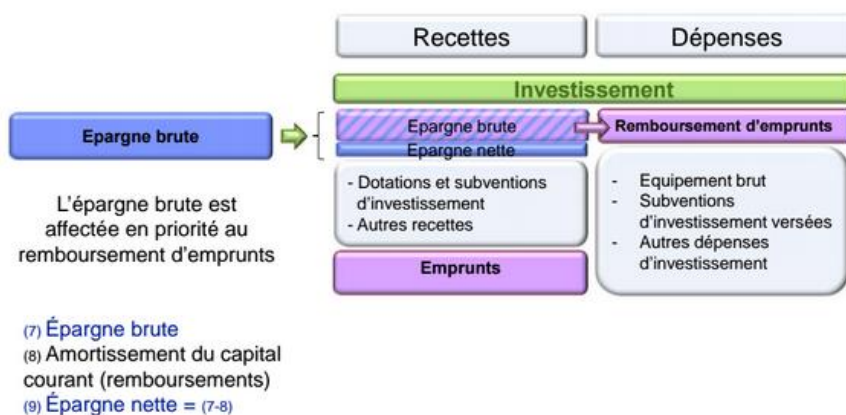
- les partenaires institutionnels : département (32 016 € versés en 2015 au titre du versement transports), le Service Départemental d'Incendie et de secours (80 000 € versés en 2015)...
- les groupements de communes offrant un service : assainissement, collecte des déchets...
- les organismes assimilés : Centre Communal d'Action Sociale, chemins ruraux...
- le tissu associatif : 47 associations existent aujourd'hui sur la commune, et ce nombre augmente chaque année.

En 2015, ce poste de dépenses représente 8% des charges de fonctionnement, soit 63€ par habitant. Il fait également l'objet d'une maîtrise puisqu'il est en baisse de 4.8% par rapport à 2014.

Pour maintenir un subventionnement raisonnable et équitable, la subvention allouée pour chaque association a été calculée en fonction de son budget annuel : entre 5 et 15 % de ce budget, selon des critères prédéfinis, comme le nombre d'adhérents ou l'utilité publique. Il sera proposé de poursuivre sur ce mode de fonctionnement pour le BP 2016.

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se présente ainsi :



2.1 Les recettes d'investissement

2.1.1 Les dotations et subventions d'investissement

2.1.1.1 Les ressources propres internes

Parmi les ressources propres internes visant à financer l'investissement, on retrouve entre

autres :

- L'affectation du résultat (compte 1068) : il est proposé au Conseil Municipal, lors du vote du compte administratif, d'affecter le résultat pour 2016.
- Le virement de la section de fonctionnement : le montant sera adapté en fonction de l'emprunt (cf. 2.1.2).
- Cessions : cessions éventuelles à l'étude, dans l'objectif d'amortir le manque à gagner de 220 000€ en 2016 en investissement (cf. 2.1.1.2.1) et retrouver plus vite une CAF positive (pour rappel, une cession est inscrite au BP en tant que recette d'investissement mais se retrouve en recette de fonctionnement au CA).

2.1.1.2 Les ressources propres externes

2.1.1.2.1 *La taxe d'aménagement*

Comme évoqué dans l'introduction, la commune a appris il y a peu de temps qu'elle devait rembourser la part de taxe d'aménagement versée par l'EHPAD en 2015 et s'amputer du versement prévu sur 2016. Au total, la perte globale sur la section d'investissement est évaluée à 220 000€.

2.1.1.2.2 *Les subventions d'investissement*

Concernant le nouveau groupe scolaire, les subventions sont estimées à 850 000 €, dont 725 000 € pour le budget primitif 2016 :

- 250 000 € de l'Etat au titre de la DETR 2016 (125 000€ en 2016 et 125 000 € en 2017)
- environ 600 000 € du conseil départemental du Tarn-et-Garonne (82)

La nécessité impérieuse de faire avancer rapidement le projet pour une rentrée partielle n'a pas permis un subventionnement supplémentaire. Pourtant, le 21 mars 2016, une circulaire d'appel à projets relative au fonds de soutien à l'investissement public local (FSIPL) été publiée par Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne. L'objectif de ce fonds est d'accompagner de façon significative et rapide l'investissement des communes et EPCI à fiscalité propre, particulièrement en milieu rural. Le nouveau groupe scolaire aurait pu en faire partie si ce fonds avait été débloqué en 2015.

Pour autant, la commune organise ses investissements pour tenter de capter une part de cette manne (voir 2.2).

2.1.2 L'emprunt

Quelques arbitrages devront avoir lieu :

Constat :

- la commune a eu un recours important à l'emprunt de 2010 à 2014
- les dépenses d'équipement ont été faibles corrélativement à l'emprunt
- les budgets annexes suivent ce schéma, accentuant le risque
- la trésorerie, excédentaire en rapport au besoin en fonds de roulement, est élevée
- le fonds de roulement est – au 31/12/2015 – satisfaisant
- le nouveau groupe scolaire est un investissement lourd (presque huit ans de dépenses d'investissement réelles) qui va accentuer l'endettement

Arbitrages :

- le choix a été fait de n'investir – en dehors du groupe scolaire – que sur fonds propres
- l'emprunt relatif au groupe scolaire doit être évalué au plus près du besoin. Les marchés ayant été attribués, les montants permettent de se rapprocher du besoin réel. Ainsi, des décisions vont être prises concernant le deuxième emprunt « Crédit Agricole ».

2.2 Les dépenses d'investissement

2.2.1 Le nouveau groupe scolaire

Lors du Conseil Municipal du 11 mars 2016, le choix des entreprises attributaires des lots concernant le nouveau groupe scolaire a été acté. Pour rappel, les montants choisis sont les suivants :

N°	Lot	Entreprise retenue	Montant HT
1	« Voirie et Réseaux Divers »	Colas	427 655,81 €
2	« Paysage »	Antoine Paysage	159 480,11 €
3	« Fondation et gros œuvre »	Montoux	472 295,10 €
4	« Charpente, couverture, structure bois »	Batut	1 348 633,40 €
5	« Courants forts/faibles »	Gabrielle-Fayat	247 987,52 €
6	« Chauffage ventilation/Plomberie/Sanitaires »	Moulines GTVS	382 587,78 €
7	« Equipements de cuisine »	Cuisines Pro	31 506,48 €
8	« Plâtrerie »	ETP	113 285,76 €
9	« Menuiseries intérieures »	SA Coucoureux	89 054,39 €
10	« Peinture »	Roudie	37 425,50 €
11	« Revêtements de sols »	Lacaze	193 167,74 €
12	« Serrurerie »	Mihau & Fils	15 432,00 €

Les montants retenus permettent de réévaluer le besoin en financement.

2.2.2 Les investissements sur fonds propres

Projets référencés :

« Dans le cadre d'une projection pluriannuelle des objectifs et des investissements à envisager sur la commune de Verdun-sur-Garonne, l'équipe municipale, en dehors du groupe scolaire, est contrainte de revoir à la baisse une partie de ses objectifs originaux afin de poursuivre le désendettement de la commune sans recourir à une hausse de l'imposition.

Ainsi, pour les années 2016, 2017 et 2018, les objectifs axés sur l'amélioration de la gestion du personnel ainsi que sur l'investissement en infrastructures seront priorisés sur :

- le développement d'une gestion et d'une organisation rationnelle des services techniques communaux,
- la maîtrise démographique à travers la révision du PLU et l'étude urbaine,
- le renouvellement progressif du parc de l'éclairage public (remplacement des ballons « fluos »),

- l'entretien de la voirie et le développement de la sécurisation des déplacements doux,
- la réhabilitation des logements communaux,
- le développement de l'aménagement des bords de Garonne,
- la remise à niveau progressive de certains bâtiments communaux (école actuelle, salle des fêtes, stade, gymnase, toilettes publics, etc.), et le développement d'autres infrastructures (maison « sport et nature » transformée en maison multi-activités) sans avoir recours à l'emprunt ».

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- * **PRENDRE** acte de la présentation du rapport visé à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- * **PRENDRE** de prendre acte de la réalisation du débat d'orientation budgétaire.

02 – Approbation compte administratif 2015 - Commune

Monsieur Jean-Marc BOUYER, adjoint aux finances, revient sur la déclaration du groupe d'opposition Union pour Verdun. Il rappelle que tous les élus d'oppositions ont accès à un ordinateur durant les heures d'ouverture de la mairie. Ils peuvent donc accéder librement aux chiffres et documents budgétaires. Madame Monique PICCOLI en prend acte.

Il présente ensuite, en s'appuyant des documents distribués et projetés à l'écran, les chiffres du compte administratif 2015. Les sections de fonctionnement et d'investissement sont détaillées.

Madame Mireille CAZALS pose une question concernant un écart de 12 000 € entre ce qui est projeté et le chiffre reporté dans la note explicative de synthèse. Monsieur Jean-Marc BOUYER confirme l'erreur de saisie.

Madame le Maire quitte la séance.

Il est fait lecture de la délibération n°2016-22 :

Le 12 Avril 2016 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Aurélie CORBINEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		1 245 402.04		300 072.51		1 545 474.55
Opération de l'exercice	3 889 449.43	4 398 960.51	1 364 517.07	1 311 219.48	5 253 966.50	5 710 179.99
TOTAUX	3 889 449.43	5 644 362.55	1 364 517.07	1 611 291.99	5 253 966.50	7 255 654.54

Résultat de clôture		1 754 913.12		246 774.92		2 001 688.04
Restes à réaliser			568 383.00	141 425.00	568 383.00	141 425.00
TOTAUX CUMULÉS	3 889 449.43	5 644 362.55	1 932 900.07	1 752 716.99	5 822 349.50	7 397 079.54
RESULTATS DÉFINITIFS		1 754 913.12	180 183.08			1 574 730.04

(1) Les « dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote :

POUR : 18

M. Stéphane TUYERES - Mme Laurence JANIN DEVAL - M. Jean-Marc BOUYER - M. Serge TERRAL - Mme Yasmina BOUMLIL - M. Bernard CARRER - Mme Aurélie DELMAS (Adjoint) - Mme Annick RASPIDE - M. Jean-Claude SECHET - M. Dominique DUMOULIN - Mme Hélène GARRETTA - M. Grégory GACE - Mme Sophie LAVEDRINE - Mme Caroline MOHY - M. David GUERON - Mme Marie KONOTOP (Conseillers).

Mme Michelle MENEGHIN a donné procuration à M. Dominique DUMOULIN,

M. Nicolas BESSIERES a donné procuration à Mme Aurélie DELMAS,

CONTRE : 0

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 8

Mme Mireille CAZALS - M. Francis MONTE - Mme Monique PICCOLI - M. Maurice PITET - Mme Reine BELLOC (Conseillers)

M. Denis ROGER a donné procuration à Mme Monique PICCOLI.

03 - Approbation du Compte de Gestion 2015

Monsieur Jean-Marc BOUYER, adjoint aux finances, présente les chiffres du compte de gestion 2015. A l'aide des documents projetés, il constate la concordance des deux comptabilités (ordonnateur et Trésor Public).

Il est fait lecture de la délibération n°2016-23 :

Le Conseil Municipal à 20 voix Pour et 6 conseillers n'ayant pas pris part au vote (Denis ROGER - Mireille CAZALS - Francis MONTE - Monique PICCOLI - Maurice PITET - Reine BELLOC) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur

accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulières.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° -Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* **DECLARE** le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

04 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015

Monsieur Jean-Marc BOUYER, adjoint aux finances, rappelle que les résultats présentés doivent être affectés à l'exercice suivant.

Il est fait lecture de la délibération n°2016-24 :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de **1 754 913.12 Euros**

- un solde d'exécution (excédent) de la section d'investissement de **246 774.92 Euros**

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de **568 383.00 Euros**

- en recettes pour un montant de **141 425.00 Euros**

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : **180 183.08 Euros.**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix Pour et 6 conseillers n'ayant pas pris part au vote (Denis ROGER - Mireille CAZALS - Francis MONTE - Monique PICCOLI – Maurice PITET - Reine BELLOC), décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

- Affectation obligatoire d'autofinancement : compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés **180 183.08 Euros**.
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : compte 002 - Report à nouveau **1 574 730.04 Euros**.
- Résultat d'investissement à reprendre : compte 001 : **246 774.92 Euros**.

05 - Fixation du taux des 4 Taxes pour le Budget Primitif 2016

Madame Laurence JANIN-DEVAL, adjointe aux affaires scolaires, rappelle que les taux n'évoluent pas. Elle rappelle également ce qui a été mentionné lors du DOB et la nécessité de travailler sur les bases.

Il est fait lecture de la délibération n°2016-25 :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux des 4 Taxes pour le Budget Primitif 2016 de la façon suivante :

- | | |
|---|----------|
| * Taxe d'habitation | 20.62 % |
| * Taxe Foncière Propriétés Bâties | 24.91 % |
| * Taxe Foncière Propriétés Non Bâties | 141.35 % |
| * Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) | 28.82 % |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 20 voix Pour et 6 conseillers n'ayant pas pris part au vote (Denis ROGER - Mireille CAZALS - Francis MONTE - Monique PICCOLI – Maurice PITET - Reine BELLOC) :

* **ACCEPTE** ces propositions.

06 – Approbation compte administratif 2015 - Assainissement

Monsieur Jean-Marc BOUYER, adjoint aux finances, présente les chiffres du compte administratif 2015 concernant ce budget annexe. Il souligne qu'un budget annexe déficitaire doit être compensé par le budget principal. Il rappelle que ce budget annexe présente des montants importants malgré l'absence de réalisation, ce budget ayant été créé en vue de l'arrivée du collègue. L'emprunt a déjà été réalisé.

Madame le Maire quitte la salle.

Il est fait lecture de la délibération n° 2016-26 :

Le 12 Avril 2016 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Aurélie CORBINEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		173 862.20		604 298.12		778 160.32
Opération de l'exercice	138 054.09	121 637.64	78 843.98	63 560.76	216 898.07	185 198.40
TOTAUX	138 054.09	295 499.84	78 843.98	667 858.88	216 898.07	963 358.72
Résultat de clôture		157 445.75		589 014.90		746 460.65
Restes à réaliser			151 000.00		151 000.00	
TOTAUX CUMULÉS	138 054.09	295 499.84	229 843.98	667 858.88	367 898.07	963 358.72
RESULTATS DÉFINITIFS		157 445.75		438 014.90		595 460.65

(1) Les « dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote :

POUR : 18

M. Stéphane TUYERES - Mme Laurence JANIN DEVAL - M. Jean-Marc BOUYER - M. Serge TERRAL - Mme Yasmina BOUMLIL - M. Bernard CARRER - Mme Aurélie DELMAS (Adjoint) - Mme Annick RASPIDE - M. Jean-Claude SECHET - M. Dominique DUMOULIN - Mme Hélène GARRETTA - M. Grégory GACE - Mme Sophie LAVEDRINE - Mme Caroline MOHY - M. David GUERON - Mme Marie KONOTOP (Conseillers).

Mme Michelle MENEGHIN a donné procuration à M. Dominique DUMOULIN,

M. Nicolas BESSIERES a donné procuration à Mme Aurélie DELMAS,

CONTRE : 0

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 8

Mme Mireille CAZALS - M. Francis MONTE - Mme Monique PICCOLI - M. Maurice PITET - Mme Reine BELLOC (Conseillers)

M. Denis ROGER a donné procuration à Mme Monique PICCOLI

07 - Approbation Compte de Gestion 2015 – Assainissement

Monsieur Jean-Marc BOUYER, adjoint aux finances, présente les chiffres du compte de gestion 2015 concernant l'exécution du budget annexe d'assainissement. A l'aide des documents projetés, il constate la concordance des deux comptabilités (ordonnateur et Trésor Public).

Il est fait lecture de la délibération n°2016-27 :

Le Conseil Municipal à 20 voix Pour et 6 conseillers n'ayant pas pris part au vote (Denis ROGER - Mireille CAZALS - Francis MONTE - Monique PICCOLI – Maurice PITET - Reine BELLOC) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 du service Assainissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulières.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

08 – Approbation compte administratif 2015 – ZA Saint-Pierre

Madame Sophie LAVEDRINE, conseillère municipale, présente les chiffres du compte administratif 2015 concernant la ZA Saint-Pierre.

Madame le Maire quitte la salle.

Il est fait lecture de la délibération n°2016-28 :

Le 12 Avril 2016 à 20 Heures 00, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOUYER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Madame Aurélie CORBINEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficit (1)	Recettes ou excédents (1)
PRINCIPAL						
Résultats reportés		165 056.91		619 766.21		784 823.12
Opération de l'exercice	248 864.23	281 553.19	254 474.74	172 233.79	503 338.97	453 786.98
TOTAUX	248 864.23	446 610.10	254 474.74	792 000.00	503 338.97	1 238 610.10
Résultat de clôture		197 745.87		537 525.26		735 271.13
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS	248 864.23	446 610.10	254 474.74	792 000.00	503 338.97	1 238 610.10
RESULTATS DÉFINITIFS		197 745.87		537 525.26		735 271.13

(1) Les « dépenses » et « les recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ».

2° - constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° - arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Vote :

POUR : 18

M. Stéphane TUYERES - Mme Laurence JANIN DEVAL - M. Jean-Marc BOUYER - M. Serge TERRAL - Mme Yasmina BOUMLIL - M. Bernard CARRER - Mme Aurélie DELMAS (Adjoints) - Mme Annick RASPIDE - M. Jean-Claude SECHET - M. Dominique DUMOULIN - Mme Hélène GARRETTA - M. Grégory GACE - Mme Sophie LAVEDRINE - Mme Caroline MOHY - M. David GUERON - Mme Marie KONOTOP (Conseillers).

Mme Michelle MENEGHIN a donné procuration à M. Dominique DUMOULIN,

M. Nicolas BESSIERES a donné procuration à Mme Aurélie DELMAS,

CONTRE : 0

N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : 8

Mme Mireille CAZALS - M. Francis MONTE - Mme Monique PICCOLI - M. Maurice PITET - Mme Reine BELLOC (Conseillers)

M. Denis ROGER a donné procuration à Mme Monique PICCOLI

09 - Approbation Compte de Gestion 2015 – ZA Saint-Pierre

Madame Sophie LAVEDRINE, conseillère municipale, présente les chiffres du compte de gestion 2015 concernant l'exécution du budget annexe de la ZA Saint-Pierre. A l'aide des documents projetés, elle constate la concordance des deux comptabilités (ordonnateur et Trésor Public).

Il est fait lecture de la délibération n°2016-29 :

Le Conseil Municipal à 20 voix Pour et 6 conseillers n'ayant pas pris part au vote (Denis ROGER - Mireille CAZALS - Francis MONTE - Monique PICCOLI – Maurice PITET - Reine BELLOC) :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 de la ZA Saint-Pierre et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations ont été régulières.

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

* **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10 - Vote scénario Carte scolaire

Madame le Maire présente durant une vingtaine de minutes, à l'aide d'un diaporama, les scénarios présentés et votés par les parents d'élèves en réunion publique le 19 février 2016. Elle souligne la spécificité de cette carte scolaire puisque la répartition des enfants se fera en deux temps du fait de l'ouverture partielle du nouveau groupe scolaire pour la rentrée 2016.

Un débat s'engage sur la présentation faite, certains points évoqués étant développés par ailleurs (nouveaux cycles enfants verdunois scolarisés hors de la commune, occitan, enfants extérieurs à la commune scolarisés sur Verdun-sur-Garonne, fratries...).

Il est fait lecture de la délibération n° 2016-30 :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une réunion publique a eu lieu le vendredi 19 février 2016 avec les parents et les enseignants afin d'établir la carte scolaire communale.

Trois scénarios ont été présentés par les élus et un parent d'élèves. Un vote a eu lieu, retenant le scénario n°1. Celui-ci préconise que les 5 premières classes créées pour la rentrée 2016 soient occupées par des enfants de maternelle provenant des zones proches de l'établissement et des zones « voitures » (zones éloignées d'où les enfants viennent systématiquement en voiture ou en bus scolaire, quel que soit le groupe scolaire : secteur Notre-Dame et Rive Droite).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 21 voix Pour et 5 conseillers n'ayant pas pris part au vote (Denis ROGER - Mireille CAZALS - Monique PICCOLI - Maurice PITET - Reine BELLOC)

* **APPROUVE** le scénario retenu en réunion publique en vue d'établir la carte scolaire.

OBJET SOUMIS AU VOTE SANS DELIBERATION

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les évolutions récentes concernant le nom de la nouvelle région. La Commission permanente du Conseil Régional du 11 mars a décidé la mise en place d'une 1ere phase destinée à recueillir l'avis des acteurs institutionnels. Sur la base de cette consultation, l'assemblée plénière du 15 avril 2016 déterminera une liste de noms qui fera l'objet d'une large consultation jusqu'en juin. Le nom définitif sera adopté le 24 juin 2016 (officialisation de l'Etat par décret le 1^{er} octobre 2016). Les 8 noms présélectionnés sont :

1. **Languedoc**
2. **Terre d'Oc**
3. **Occitanie**
4. **Pyrénées-Méditerranée**
5. **Languedoc-Pyrénées**
6. **Pays d'Oc**
7. **Midi**
8. **Occitanie-Roussillon**

La commission permanente du 11 avril 2016 a affiné à 5 propositions de noms. La Commune de Verdun-sur-Garonne peut donc soumettre une proposition de nom parmi ces 5 noms présélectionnés :

1. **Languedoc** : 1 voix
2. **Occitanie** : 16 voix
3. **Languedoc-Pyrénées** : 5 voix
4. **Pyrénées-Méditerranée** : 1 voix
5. **Occitanie-Pays Catalan** : 0 voix

La commune de Verdun-sur-Garonne soumettra donc le nom « Occitanie » dans le cadre de la sollicitation de l'avis des acteurs institutionnels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.